



Aide au Développement du Club et de la Pratique

6 FEVRIER 2024

Objectifs de cette présentation

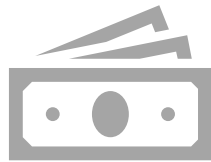
- Définition de l'ADCP
- Exposer les différents axes subventionnables et le suivi
 - Rénovation – construction de court & de salle – Eclairage
 - PADEL
 - Embellissement du club house
 - Gestion d'accès
- Éléments indispensables pour présenter un dossier à une collectivité



Définition de l'ADCP



L'équipement n'est pas un projet mais un moyen pour réaliser un projet



Aide fédérale qui a pour but de compléter un plan de financement



Avis technique des travaux qui seront engagés



Accompagnement administratif

Un peu de sémantique:




Réfection



Rénovation

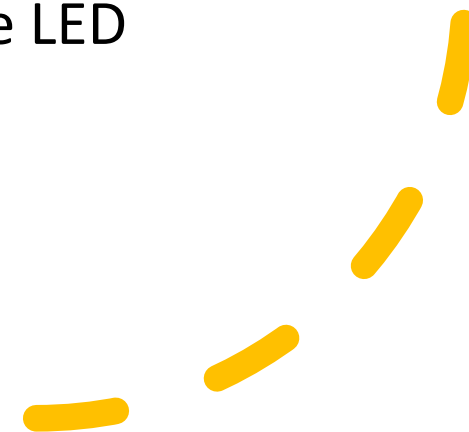
ADCP

« Tennis et
Multi-projets »
Saison 2023/24

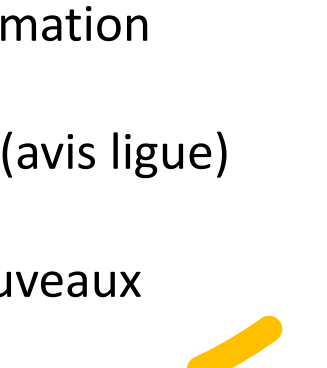
- Courts **couverts**: tennis et/ou Padel – construction et réhabilitation (bâtiment/structure)
 - Espaces de vie (création et agrandissement) avec toilettes et sanitaires
 - Espaces de vie (rénovation avec mise en place d'isolation)
 - Terre artificielle (création – transformation d'un dur – remplacement zone de fond de court minima 160 m²)
 - Terre battue naturelle (création – rénovation – couche de jeu)
- 

ADCP « Tennis
et Multi-
projets »
Saison
2023/24

- MOQUETTE – GAZON SYNTHETIQUE – RESINE: création ou rénovation
- BETON POREUX: rénovation uniquement
- BEACH TENNIS: création
- Eclairage LED (création ou transformation)
 - Installation d'un éclairage LED sur un terrain extérieur ne disposant pas de système d'éclairage jusqu'alors.
 - Relampage d'un court en éclairage LED (extérieur ou couvert)



PADEL

- Structure + piste
 - Couverture d'une piste par un système semi-couvert / préau
 - **PRES-REQUIS:** Sont éligibles à l'ADCP « Padel » les projets des clubs affiliés à la FFT qui respectent les règles suivantes :
 - Proposer la construction de 2 pistes minimum (ou 1 piste si ajout de piste supplémentaire)
 - Avoir un club house permettant une vie de club dynamique
 - Avoir un enseignant formé ou en cours de formation
 - Avoir un JAP formé ou en cours de formation
 - Avoir une zone de chalandise à fort potentiel (avis ligue)
 - **NON CUMULABLE AVEC UN DOSSIER ANS Nouveaux équipements 2024**
- 

PIECES A FOURNIR AVANT TRAVAUX

Attestation de non-commencement des travaux

PV de l'AG avec situation financière du club

Visite et rapport fédéral

Devis détaillés fournis par des entreprises référencées PQT® ou qualifiées QUALISPORT

Devis ou CCTP des travaux

Attestation du respect de la norme AFNOR

Attestation d'assurance

« Responsabilité Décennale » ouvrage extérieur

Attestation d'assurance « Bâtiment »

Plans et descriptifs

(dossier APS ou APD, CCTP, DPGF, DQE)

Lettre d'intention du Président du Club & Co signé par le Maire

RIB du club

Suivi du dossier

- Parcours du dossier
 - Vérification – enregistrement – envoi d’un accusé de réception
 - Etude du projet par la FFT – Envoi d’un avis technique
 - Si positif, étude par la commission régionale pour avis
 - Remontée vers la FFT pour passage en commission fédérale
 - Passage au Comité Exécutif de la FFT pour décision du montant accordé
 - Envoi au président du club de la décision
 - Aide attribuée si la réalisation est réalisée dans les deux ans à compter de la date de notification. Exception pour les courts couverts: 3 années. Envoi des justificatifs

- **DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS POUR la saison 2023/24 :**

15 MAI 2024 alain.gripon@fft.fr

**L’ADCP EST NON CUMULABLE AVEC UN DOSSIER ANS 2024
NOUVEAUX EQUIPEMENTS**

Embellissement du club house Saison 2023/24

- L'aménagement et la décoration d'un espace (intérieur et/ou extérieur) de convivialité.
- L'aménagement d'une kitchenette permettant l'amélioration de la convivialité (plan de travail, de rangement, d'un réfrigérateur, d'un four, d'un micro-ondes, évier)
- L'acquisition d'équipements visant à améliorer la convivialité (TV, Hi-Fi, jeux de société, jeux vidéo, matériel de loisir).
- L'aménagement et la décoration des vestiaires (incluant les toilettes).
- Sont exclus les aménagements nécessitant un permis de construire et la construction d'équipements de type toilettes et douches.

Embellissement du club house saison 2023/24

- Être un club de tennis affilié à la FFT en règle de cotisation ;
- Disposer d'un club house au sein du club ;
- Fournir un plan détaillé du projet d'aménagement du club house, incluant les devis estimés
- un calendrier de réalisation, ainsi que les pièces justificatives obligatoires
- Fournir un projet club
- Réaliser des aménagements pour un minimum de 2.500€ TTC
- Le club est maître d'œuvre du projet, il paye les aménagements, puis perçoit l'aide.

Embellissement du club house saison 2023/24

- **PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR/**
 - Projet Club
 - Devis détaillés
 - Lettre d'intention du Président du Club
 - Photos du club house
 - RIB
 - Attestation d'affiliation de la saison en cours
 - Attestation de non-commencement des travaux
- **DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS POUR la saison 2023/24 :**
15 MAI 2024 alain.gripon@fft.fr

Gestion d'accès Saison 2023/24

- Installation d'un système par terrain (un espace de vie est considéré comme un terrain)
- Liste des Contrôleurs d'Accès compatibles ADOC sur simple demande
- Pièces à fournir:
 - Attestation de non-commencement des travaux et attestation sur l'honneur
 - PV de l'AG avec situation financière du club
 - Devis détaillés fournis par des entreprises spécialisées
 - RIB original du club

3 éléments
indispensables
pour présenter un
projet à une
collectivité

Avoir un projet de développement

- Audit
- Définition du projet ou des projets
- Définition des moyens nécessaires à la réalisation du projet

Avoir des devis

- Permettre de définir l'enveloppe nécessaire

Avoir des pistes de financement possible

- Niveau club
- Niveau collectivité

Ressources

- **Elus du Comité ou de la ligue**
 - Pour vous accompagner à une réunion avec votre collectivité
- **Les conseillers en développement**
 - Diagnostic des installations – Préconisations
 - Accompagnement au projet du club
- **Le responsable régional du développement**
 - Méthodologie
 - Accompagnement à une réunion auprès de votre collectivité
 - Aide administrative et technique
- **Le service équipement de la FFT**
 - Intervention lors des projets structurants
 - Analyse technique